

# L'ouverture des prisons et l'écosystème social environ- nant \*

*Droit et Société 28-1994*  
(p. 629-636)

Philippe Combessie \*\*

---

## Résumé

Pour n'avoir pas été idéologiquement assumée, la fonction première des prisons (enfermer pour mettre à l'écart) leur imprime un stigmate semblable à celui qui sanctionne les détenus. L'analyse des mises à distance matérielles et symboliques (intégration sociale, flux financiers, voisinage) montre la constitution autour de chaque prison d'un *périmètre sensible* structuré par ces rapports sociaux. D'un autre côté, les caractéristiques socio-économiques de l'environnement renforcent, à l'intérieur de chaque prison, telle ou telle sphère d'influence, au détriment d'une cohérence d'ensemble. Ces logiques sociales s'opposent à la politique d'« ouverture » des prisons préconisée depuis une vingtaine d'années.

*Décentralisation - Écologie sociale - France - Interaction - Prisons - Stigmate.*

---

## Summary

### **The Opening of Prisons and the Surrounding Social Ecosystem**

For not having been ideologically considered, the primary function of prisons (keeping in confinement to keep apart) gives them a stigma similar to that which punishes inmates. The ways of dealing with this shame (in terms of neighbourhood relationships, economics and social integration) demonstrate the development of a *sensitive zone* around each jail, structured by these social relationships. On the other hand, the socio-economical characteristics of the environment reinforce different spheres of influence within each prison, to the detriment of global coherence. These social logics conflict with the recent French policy of « opening » jails to external partnership.

*Decentralization - France - Interaction - Prisons - Social ecology - Stigma.*

---

## L'auteur

Docteur en sociologie. Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris V-René Descartes. Chercheur au Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS). Intervenant dans les formations de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

Parmi ses publications :

— « Quelques clés pour comprendre le malaise des surveillants de prison », *Les dossiers de l'Histoire*, n° 85, décembre 1992, p. 40-49.

— *La prison dans la ville* (en collaboration), Paris, Desclée de Brouwer, à paraître en 1995.

\* Cet article est la présentation synthétique d'un certain nombre de développements d'une thèse de doctorat en sociologie préparée sous la direction de Robert Castel et soutenue le 26 septembre 1994 sous le titre : *Quatre prisons dans leur environnement, étude d'écologie sociale.*

\*\* GRASS/IRESO,  
59-61 rue Pouchet,  
F-75849 Paris cedex 17.

En rupture avec la tendance habituelle à envisager la prison pour elle-même dans son champ clos habité de forces internes puissantes et dans une optique permettant d'observer certaines modalités de la mise en pratique de la politique d'ouverture des prisons (commencée dans les années soixante-quinze et réactivée par la décentralisation), on a voulu étudier les relations entre prison et environnement. On s'est donné pour moyen l'analyse de quatre établissements pénitentiaires, ceux de Clairvaux, Fresnes, Bois-d'Arcy et Joux-la-Ville. Ce choix répond au souci de diversifier les cas (zone rurale vs urbaine, implantation ancienne vs récente, maison d'arrêt vs établissement pour peine) dont on se propose de dégager les caractéristiques communes et les singularités observables.

Notre étude, de nature socio-anthropologique, repose sur de nombreuses observations menées à l'occasion de manifestations diverses, toujours à la jonction entre la prison et l'extérieur, des plus informelles (pots de départ d'un ancien, visites de l'établissement) à celles qui sont le plus officielles (remises de médailles, réunions des commissions de surveillance) ; elle repose aussi et surtout sur l'exploitation d'un peu plus de deux cents entretiens et sur la confrontation des pistes offertes avec des données statistiques portant sur la caractérisation des quatre terrains et celle des différentes catégories d'agents pénitentiaires qui y travaillent.

## Une légitimité en porte-à-faux

Une perspective théorique sous-tend en permanence l'analyse, celle d'une prison dont la fonction sociale dans l'histoire contemporaine est partagée entre deux rationalités<sup>1</sup>, complémentaires et contradictoires : l'une qu'on appellera *sécuritaire* avec des fonctions d'ordre public (mettre à l'écart, maintenir hors de la société), et l'autre qu'on appellera *humanitaire* avec des fonctions de correction et d'amendement (préparer la réinsertion), investie de fonction légitimante. Autant les fonctions relevant de la logique *humanitaire* sont idéologisées, problématisées et moralement validées, autant celles qui se rapprochent de la rationalité *sécuritaire* tendent à s'exercer seulement selon la nécessité pragmatique des règlements de fait. Ne disposant pas de fondements idéologiques assurant sa propre légitimité, la fonction principale des prisons (maintenir certains individus à l'écart de la société pendant un certain temps) imprime à ces établissements un stigmate qu'on peut rapprocher de celui qui sanctionne les détenus. C'est ainsi que l'on voit à travers leur histoire et dans l'actualité des décisions d'implantation comment les établissements pénitentiaires, en tant que socialement honteux et infamants, sont relégués du centre vers la périphérie, des plus beaux vers les plus bas quartiers, des villes qui grandissent et s'embourgeoisent vers les campagnes qui

1. Cf. Claude FAUGERON et Jean-Michel LE BOULAIRE, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, vol. XXXIII, n° 1, janvier-mars 1992, p. 3-32.

se dépeuplent, le plus souvent à bonne distance des sites les plus prestigieux du territoire.

## La prison tenue à l'écart, gestion sociale du stigmat

Dépassant la diversité des lieux d'implantation et des types d'établissement, on remarque que la première tâche des collectivités *d'accueil*, aussi bien au niveau des autorités locales qu'à celui des populations, est de cacher, de taire, de tenir à distance matérielle et symbolique cet objet si mal légitimé, la prison. Lorsque, le temps passant, l'accoutumance fait son œuvre, ce n'est que sur une structure de relations portant la marque de la gestion sociale du stigmat. Les plus gros marchés d'approvisionnement de la prison échappent à son environnement proche, et l'économie des flux marchands induits par la prison dans son voisinage se cache et se cloisonne le plus souvent en « sous marchés » socio-économiquement dévalués. Les subventions reçues, les dotations, les taxes perçues (surtarifées parfois) qui alimentent en silence les budgets municipaux sont une faible compensation à une présence qui gêne. Plus forte en secteur urbain qu'à la campagne, cette marginalisation des relations économiques est cependant partout observable, de même que celle des relations sociales des agents sociaux qu'amène et/ou attire la prison. Une forte rotation du personnel pénitentiaire en région parisienne, partout une tendance aisément repérable à n'élire domicile qu'à distance du lieu de travail — différentes en leurs principes, les distanciations opérées par les agents plus diplômés et cultivés convergent dans leurs effets avec celles des agents de plus basse condition — se combinent avec les stratégies des habitants pour dessiner ce que nous avons dénommé un *périmètre sensible* au sein duquel les riverains les plus immédiats développent une forme d'anesthésie socialement conditionnée à l'égard de cette prison qu'« on ne voit plus », qu'on occul~~te~~te du côté du milieu environnant, le *périmètre sensible* est la réponse donnée à la présence en son sein du corps étranger que reste un établissement pénitentiaire — étranger que l'on peut malgré tout moins ignorer qu'on le voudrait. Pour la prison, il agit comme une sorte de cordon sanitaire qui renforce sous forme feutrée et comme naturelle à l'extérieur de ses murs l'isolement et la clôture qui est sa raison d'être.

Renforçant les distanciations qu'opèrent les collectivités locales et les riverains, les stratégies des agents investis dans le champ pénitentiaire (personnel de surveillance, personnel de direction, travailleurs sociaux, bénévoles, intervenants divers) participent à la construction sociale du vide et de l'oubli autour de la prison. Celle-ci ne serait en effet pas si forte si de son côté l'établissement pénitentiaire ne privilégiait le renfermement sur lui-même et les stratégies de mise à distance de ce qui « vient de l'extérieur ». Bien sûr,

logique sécuritaire oblige et les rigueurs du règlement interne suffisent parfois à interdire ou décourager l'accès d'intervenants bénévoles proposant des activités socio-éducatives, mais on observe aussi des restrictions nouvelles, comme celles qui rendent impossibles les mariages de détenus à la mairie ou certaines sorties sous escorte. Les prisons certes se visitent — et certaines beaucoup — mais les visites, toutes guidées, sont marquées par les interdictions légales et les censures qu'intériorisent les agents : les surveillants ne montrent guère le mitard et les agents socio-éducatifs, plutôt enclins à le dramatiser, en oublient souvent de présenter leur propre mission, pourtant plus fortement légitimée que toute autre. Aucune circonstance n'illustre peut-être mieux le consensus sur le maintien à distance de la prison que la réunion annuelle de la commission de surveillance où les représentants des administrations et collectivités territoriales sont appelés à évaluer les prisons, mais où l'évaluation tourne au rituel de bonne compagnie, tous les protagonistes s'accordant à limiter les interférences entre les deux milieux.

## Une logique sociale en contradiction avec les directives politiques

Ces différentes pratiques et orientations produisent des effets qui se renforcent mutuellement et concourent à maintenir les prisons à l'écart ; bien que les contours du *périmètre sensible* soient variables suivant la nature de l'interaction observée, chaque type de mise à l'écart limite les marges de manœuvre des différents agents impliqués par la frontière entre la prison et l'extérieur. Ces manifestations spatiales de logiques sociales sont particulièrement visibles à travers le fait que les bénévoles se recrutent mieux à une certaine distance de l'établissement et que, pour diverses raisons, le personnel pénitentiaire n'est pas toujours amené à s'intégrer dans la vie sociale locale. Tous ces phénomènes prédisposent bien les riverains de l'établissement à *oublier* cette prison qu'ils occultent en raison justement de sa forte proximité.

La faiblesse de ces liens entre l'établissement pénitentiaire et l'écosystème social environnant n'est pas faite pour encourager les élus locaux à « participer au décloisonnement de la prison », comme le suggère Gilbert Bonnemaïson<sup>2</sup>. On les voit se mobiliser davantage pour limiter les incidences du fonctionnement de la prison sur la ville — ne pas voir traîner les détenus libérés sur leur territoire, etc. — plutôt que de s'engager dans ce partenariat avec l'établissement pénitentiaire qui leur est proposé depuis que se développe la décentralisation.

Les quelques relations qui existent entre la prison et son voisinage proche se placent souvent à l'abri des regards, sous le sceau du secret, de la confidentialité (pseudonymes de bénévoles, silences dans un livre qui relate la longue expérience du maire d'une

2. Gilbert BONNEMAISON, *La modernisation du service public pénitentiaire*, Rapport au Premier ministre et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, ronéo, Paris, ministère de la Justice, 1989, p. 98.

des communes de France les plus marquées par la prison<sup>3</sup>, etc.). Tout se passe comme si « l'ouverture » des prisons ne pouvait se faire que discrètement, c'est-à-dire de façon limitée, bien différente de la vaste ouverture qu'appellent les décideurs politiques qui l'encouragent<sup>4</sup> — politique volontariste que l'on peut considérer comme le dernier avatar de la logique que nous avons appelée *humanitaire*.

En fait, ce double mouvement d'ouverture et de fermeture, d'attraction et de répulsion que suscitent les prisons (et qui *tend* ce *périmètre sensible* comme un champ magnétique, créant de l'ouverture, de l'attraction, tout en maintenant à distance) n'existe pas uniquement dans le cas des bénévoles — même si l'effet *attraction-répulsion* se manifeste en ce qui les concerne de façon presque caricaturale. On le retrouve aussi dans les discours des responsables, politiques et administratifs, qui peuvent paraître, à première vue, contradictoires. On peut identifier quatre niveaux différents que nous avons rassemblés ici en un tableau.

### Répartition des types de discours quant à l'ouverture des prisons

Qui ?	Dit quoi ? (ou fait quoi ?)	Ouverture?
Les autorités politiques qui évoquent en général <u>les</u> prisons dans des discours « théoriques » (notamment depuis 1975)	Il faut ouvrir les prisons vers l'extérieur...	+
Les autorités politiques responsables de collectivités territoriales qui parlent d' <u>une</u> prison particulière de façon « pratique »	Il ne faut pas de prisons dans les centres-ville, ni trop près des lieux « nobles » (Paris, Vézelay <sup>5</sup> , etc.)...	-
Les autorités administratives <u>au niveau général</u> (ex : la direction de l'administration pénitentiaire qui évoque les maisons d'arrêt)	Il faudrait que les prisons soient proches des centres urbains...	+
Les autorités administratives précisément responsables d' <u>une</u> prison (ex : les directeurs d'établissement)	Pour des raisons de sécurité, on n'ouvre pas trop les prisons...	-

On constate que l'ouverture des prisons se situe surtout au niveau général d'un discours d'ensemble, alors que leur fermeture (ou leur maintien à l'écart) se situe surtout au niveau pratique, quand chaque cas est considéré de façon particulière. La tension entre d'une part cette exhortation au niveau général à ouvrir les prisons et d'autre part la gestion au quotidien des rapports entre tel établissement et son environnement<sup>6</sup> renforce encore le *périmè-*

3. André VILLETTE, *J'étais maire de Fresnes*, Paris, Éditions Ouvrières, 1991, 95 p.

4. Voici les derniers mots du rapport du député Bonnemaïson : « [...] prendra fin le temps de la méconnaissance, des suspicions, de l'inconscience à mettre des individus sans discernement dans des oubliettes. » (Gilbert BONNEMAISON, *op. cit.*, p. 106).

5. Cf. Philippe COMBESSIE, *Une prison dans le pays où l'on doit casser des cailloux*, mémoire de D.E.A. non publié, École des hautes études en sciences sociales – École normale supérieure (Ulm), 1990, p. 28-29.

6. Aussi bien dans le sens « prison → environnement » que dans le sens « environnement → prison ».

*tre sensible* qui a toujours existé mais qui contribue là, à travers les modalités mêmes d'application de la politique d'ouverture, à maintenir les prisons à l'écart.

Ce périmètre sensible qui maintient la prison à l'écart du monde extérieur, qui l'entoure d'une zone de *no man's land*, d'un *limes*, d'une espèce de cordon sanitaire, redouble en quelque sorte — à distance et de façon diffuse — la clôture matérielle visible que constitue le mur d'enceinte. Constitué par et à travers un enchevêtrement de relations entre la prison et l'extérieur, il est étroitement lié aux configurations particulières d'échanges entre chaque prison et chaque écosystème social et se joue à plusieurs niveaux.

## À chaque milieu sa prison

Par-delà cette logique d'ensemble, le caractère spécifique de chaque établissement, de chaque territoire d'accueil et de leurs interrelations fait apparaître les logiques de renforcement de l'un ou l'autre pôle, ou plus précisément de l'un ou l'autre des éléments d'une constellation des pouvoirs qui, dans chaque établissement, se distribuent entre la direction, l'équipe administrative, les agents plus particulièrement chargés des tâches de surveillance et ceux qui sont investis de missions « socio-éducatives » proches de la rationalité *humanitaire* (travailleurs sociaux, aumôniers, bénévoles, etc.).

Deux tendances principales se dégagent, liées à la nature de l'écosystème social environnant la prison, qu'il est possible d'appréhender à partir d'une analyse de l'évolution des prix du foncier bâti après l'arrivée de la prison : baisse en secteur d'urbanisation et d'embourgeoisement, hausse en zone rurale en voie de dépeuplement. Ces variations tendanciennes freinent mais n'annulent pas les écarts considérables de coût du logement. Dans le premier cas (urbanisation plus ou moins bourgeoise), la présence de la prison freine l'implantation des fractions bourgeoises à plus fort capital économique, mais ne facilite pas pour autant l'implantation des agents économiquement et socialement les plus démunis des prisons (les surveillants). Dans le second cas (zone rurale), les hausses des prix sont induites par l'installation de ces derniers sans rendre pour autant le contexte social et culturel plus accueillant aux agents plus cultivés et plus bourgeois qui sont investis de missions socio-éducatives.

Il en résulte des processus de sédentarisation et d'intégration sociale tendanciellement opposés, renforçant l'influence et les pouvoirs (dans la prison et dans l'environnement) des agents chargés des tâches de surveillance en milieu rural, et notamment dans l'établissement à vocation sécuritaire qu'est la centrale de Clairvaux, et des agents investis de missions socio-éducatives en milieu urbain bourgeois comme la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Sur cette tendance générale se greffent des spécificités d'établissements qui

participent au renforcement des pouvoirs administratifs à Fresnes, vaste établissement pénitentiaire de gestion complexe situé dans une commune de banlieue « pour classes moyennes »<sup>7</sup>, et à celui du rôle de la direction à Joux-la-Ville, prison nouvelle, où le premier directeur, sur sa lancée de pionnier, a concentré d'autant mieux les pouvoirs que les autres groupes d'agents n'avaient pas encore d'assises locales et qu'il a trouvé des appuis dans un environnement rural et pauvre<sup>8</sup> qui pouvait « profiter » de la prison.

Ces renforcements différentiels de pouvoirs incarnent et incorporent, dans le tissu social des agents pénitentiaires et dans les milieux environnants où ils s'implantent, la double tendance qui traverse l'histoire des prisons (la tension entre logique d'*ordre public* et rationalité *humanitaire*), les politiques de la direction et des agents administratifs étant elles-mêmes susceptibles de s'orienter vers l'un ou l'autre en fonction de l'environnement et de la conjoncture.

Ainsi se révèle une prison moins hermétique à l'écosystème social environnant que les murs qui gardent ses détenus, tant par l'existence de ce *périmètre sensible* (réponse défensive du milieu à la prison) que dans le jeu des influences de chaque milieu environnant sur chaque établissement. Mais aucun de ces deux phénomènes n'est propre à favoriser le développement de la politique volontariste d'ouverture des prisons vers des partenaires locaux externes : le premier parce qu'il s'oppose à cette politique, le second parce que son développement s'articule autour des oppositions entre les protagonistes au sein de la prison et qu'il vient même renforcer les antagonismes, ce qui ne facilite pas la mise en place d'un partenariat concerté avec l'extérieur.

Cet angle d'approche nouveau, qui étudie la prison non plus comme un espace clos, mais à travers les interactions qui se tissent entre les établissements pénitentiaires et leurs écosystèmes sociaux environnants, permet d'entrevoir comment pourraient se développer des axes de recherche dans ce champ d'études spécifique des sciences sociales qui propose d'analyser certains faits sociaux qu'on a jusqu'ici considérés comme autonomes à travers les relations avec leur environnement : l'*écologie sociale*. Les organisations particulièrement closes comme toutes celles qu'Erving Goffman a regroupées sous le concept d'« institution totale »<sup>9</sup> sont les « objets » dont l'analyse en termes d'*écologie sociale* peut sembler la plus novatrice, mais cet angle d'approche est de nature à approfondir également les connaissances des sciences sociales dans des domaines assez variés, ceux notamment pour lesquels il semble pertinent de faire plus particulièrement porter l'analyse sociologique sur les pouvoirs et sur les relations inter-institutionnels.

7. Cf. Kareen BARDINET, « 1950-1970 : vingt ans d'histoire urbaine qui concentrent 85 % de la construction d'une commune de la banlieue sud », in CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL-DE-MARNE (ed.), *Les années 60 à Fresnes*, s.l., 1991, p. 3.

8. Cf. Pierre GEORGES, « Cent ans d'évolution du peuplement de la Bourgogne », in *109<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Dijon, Géographie, 1984, p. 159-168.

9. Erving GOFFMAN, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, traduction de Liliane et Claude Lainé, présentation, index et notes de Robert Castel, Paris, Éditions de Minuit, 1968, 438 p.